



MAIRIE

2 Rue du Château
65700 LAFITOLE
Tél. 05 62 96 41 47



mairie.lafitole@wanadoo.fr
Site internet : www.lafitole.fr

Compte rendu du conseil municipal du Mardi 21 Février 2023.

Présent.e.s : Mr Guesdon Loïc, Mr Jean Luc Posterle, Mr Christian Capelli, Mme Armelle Pruvost, Mr Patrice Bacarisse, Mme Catherine Schweitzer, Mr Patrick Delfosse, Mme Christelle Cheron, Mme Vialade Virginie

Absentes Excusées : Mme Cécile Artigarrede, Mme Nathalie Dannfald, Mme Vialade Virginie

Secrétaire de séance : Mme Catherine Schweitzer

Début de séance : 20H05

[Tapez un texte]



1. Délibération pour le compte administratif 2022

Mr le maire expose au conseil municipal le compte administratif afin que le conseil puisse l'adopter. Il s'agit de l'ensemble des recettes et dépenses réalisées en 2023 pour le compte de la commune.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	20 166.06			348 725.63	20 166.06	348 725.63
Opérations exercice	105 059.59	83 590.11	231 000.67	355 450.19	336 060.26	439 040.30
Total	125 225.65	83 590.11	231 000.67	704 175.82	356 226.32	787 765.93
Résultat de clôture	41 635.54			473 175.15		431 539.61
Restes à réaliser	11 175.00				11 175.00	
Total cumulé	52 810.54			473 175.15	11 175.00	431 539.61
Résultat définitif	52 810.54			473 175.15		420 364.61

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
8	0	0

2. Délibération pour le vote d'une subvention exceptionnelle à l'association ELA

Une marche est organisée par l'association ELA en faveur d'un élève lafitolais malade. Les élèves du RPI feront une collecte de dons auprès de leurs collègues ou voisins. Cette marche aura lieu sur la commune le 23 ou le 25 mai 2023. Le conseil municipal propose de verser une subvention exceptionnelle vers cette association d'un montant de 500 €.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
8	0	0

[Tapez un texte]



3. Proposition de devis

Un devis d'un montant de 11250 €/HT a été réalisé par l'entreprise Célestin à la demande Mr Michel Lebrun, employé communal pour une remorque de débardage de bois. Le conseil admet que la manutention du bois est une opération éprouvante pour l'employé communal. Pour autant, le maire rappelle que des améliorations ont été réalisées, à savoir le bois coupé en 1 mètre est amené directement par des entreprises forestières sur la zone de stockage communal. De plus, devant l'afflux de commandes importantes cette année, plus de la moitié du volume a été récupérée sur place par les lafitolais. Il reste à la charge de l'employé communal la fente et la distribution du bois. Mr le Maire propose au vue de la remontée de l'employé communal de ne plus vendre sur la commune du bois de chauffage livré. Seules les ventes de bois sur pied seront proposées aux habitants. Une réflexion est en cours pour étudier une solution de fendage du bois par une entreprise extérieure.

En conclusion, l'achat de ce type de matériel ne correspond pas à besoin régulier sur la commune.

Un devis d'aménagement sous l'escalier de l'annexe de la salle des fêtes a été réalisé par le menuisier Mr Jomé à Caixon à la demande de Mr Christian Capelli. Le montant est de 2 100 €/HT. L'objectif est d'avoir une zone de rangement fermée. Le conseil donne son accord pour ce devis.

4. Présentation avancement projet sécurisation routière

La commission sécurité, représentée par Patrice Bacarisse, Christelle Chéron et Nathalie Dannfald présente les modifications qu'elle souhaite apporter sur les routes communales.

Les principales modifications sont la mise en place de panneaux « STOP » au carrefour « rue de la Hardette et du farguet » et « rue Marcade et Rue Perramon ». De plus, le marquage au sol de certains carrefours sera réalisé ainsi que l'ajout de passage piéton.

Enfin, un diagnostic va être réalisé par le département au niveau du carrefour, rue de la Ferrière et du Cami de la Marlère. Ce diagnostic sur le trafic de cette zone permettra de proposer une solution d'aménagement adaptée.

Une communication sur cette thématique sera réalisée dans le prochain écho lafitolais.

[Tapez un texte]



Mr le maire félicite le travail réalisé par cette commission. Même s'il reste toujours des insatisfactions par rapport aux automobilistes se déplaçant sur notre commune, Mr le Maire considère que cette 1ere étape en appellera d'autres.

5. Actualités

- La mairie organise le Dimanche 16 Avril une séance de Théâtre dans la salle des fêtes.
La troupe les Mysogénial produira sa pièce le « Pas sage à l'acte ». Cette séance sera payante d'un montant de 5€ par personne car la commune rémunère cette production à hauteur de 600€.
- Patrice Bacarisse est devenu l'interlocuteur de l'employé communal en soutien de Mr le maire. Il est notamment chargé d'effectuer les petits achats pour les travaux de réparation de l'employé communal. A ce titre, Mr Patrice Bacarisse bénéficiera du remboursement des frais de déplacement occasionnés.
- Les travaux de consolidation du toit de l'école suite à des infiltrations d'eau cet hiver auront lieu fin février par l'entreprise de couverture Amarré.
- 1.7 Km de fossé communal a été curé le long de l'Adour. Ces travaux sont payés pour moitié par la commune et pour l'autre moitié par les exploitants des terrains agricoles. Mr le Maire remercie Mr Jean Luc Posterle pour son suivi des travaux et les exploitants fonciers pour leur engagement. Mr Le maire rappelle que ces travaux permettront aussi de soulager un peu le cours d'eau de l'Adour lors des fortes crues dans une zone à risque pour les habitations.
- Un nouveau locataire s'est installé au logement de la poste. Le conseil municipal lui souhaite la bienvenue. Le conseil rappelle qu'un nombre très important de demandes est parvenu en mairie. La commission représentée par Armelle Pruvost, Christelle Cheron et Mr le maire effectue un choix difficile.

Fin de séance : 22h30

[Tapez un texte]

